

Le RGPD

ASSISTANCE - CONSEIL - CONTENTIEUX
ASSOCIATIONS - AFFAIRES - SOCIAL

LE RGPD

23^e congrès de l'Unassi
Perpignan, le 8 juin 2018

Maître Pierre NAITALI
Avocat au barreau d'ANGERS
Spécialiste en droit des associations et fondations



ACCENS Avocats - Conseils

Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com



ASSISTANCE - CONSEIL - CONTENTIEUX
ASSOCIATIONS - AFFAIRES - SOCIAL

Commençons par un peu d'histoire :

Le traitement des données avant



Le traitement des données actuelles



ACCENS Avocats - Conseils

Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com



Le RGPD

ASSISTANCE - CONSEIL - CONTENTIEUX
ASSOCIATIONS - AFFAIRES - SOCIAL

A venir ...



ACCENS Avocats - Conseils

Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com



ASSISTANCE - CONSEIL - CONTENTIEUX
ASSOCIATIONS - AFFAIRES - SOCIAL

Le Règlement (UE) 2016/679

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. En abrégé RGPD ou GDPR.

Entrée en application (art 99 RGPD) le 25 mai 2018

ACCENS Avocats - Conseils

Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com



Le RGPD

Objet du RGPD

1. La protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et des règles relatives à la libre circulation de ces données.
2. La protection des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel.
3. La libre circulation des données à caractère personnel au sein de l'Union n'est ni limitée ni interdite pour des motifs liés à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

ACCENS Avocats - Conseils

Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com

5



Définition de la donnée à caractère personnel ?

«données à caractère personnel», toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

C'est-à-dire une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement.

ACCENS Avocats - Conseils

Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com



Le RGPD

ASSISTANCE - CONSEIL - CONTENTIEUX
ASSOCIATIONS - AFFAIRES - SOCIAL

Définition du traitement de données ?

- La définition de ce qu'est un traitement :

«toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel »

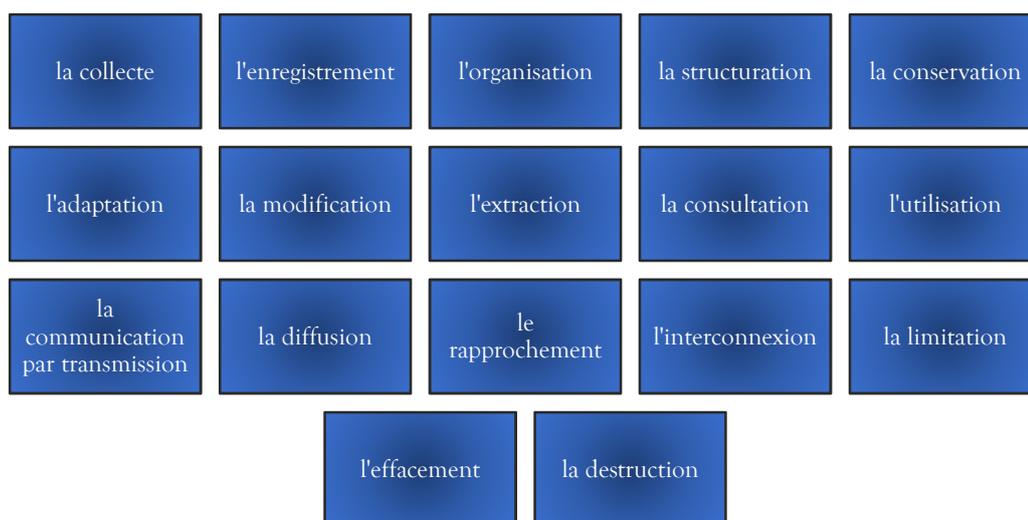
ACCENS Avocats - Conseils

Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com



ASSISTANCE - CONSEIL - CONTENTIEUX
ASSOCIATIONS - AFFAIRES - SOCIAL

Définition du traitement de données ?



ACCENS Avocats - Conseils

Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com



Le RGPD

Les grands principes du traitement de données à caractère personnel

Licéité - Finalité

Proportionnalité

Conservation limitée dans le temps

Sécurité et confidentialité

Le respect des droits de personnes

ACCENS Avocats - Conseils

Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com



Un changement d'approche

Loi 78

- Système déclaratif
- Contrôle a priori

RGPD

- Logique de responsabilisation
- Contrôle a posteriori

ACCENS Avocats - Conseils

Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com



Le RGPD

ASSISTANCE - CONSEIL - CONTENTIEUX
ASSOCIATIONS - AFFAIRES - SOCIAL

Des obligations renforcées

- Droit à l'information
Art 13 & 14 RGPD
- Modalités de recueil du consentement
Notamment pour les mineurs de 15 ans (art 7 RGPD + PPL)

ACCENS Avocats - Conseils
Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com

ASSISTANCE - CONSEIL - CONTENTIEUX
ASSOCIATIONS - AFFAIRES - SOCIAL

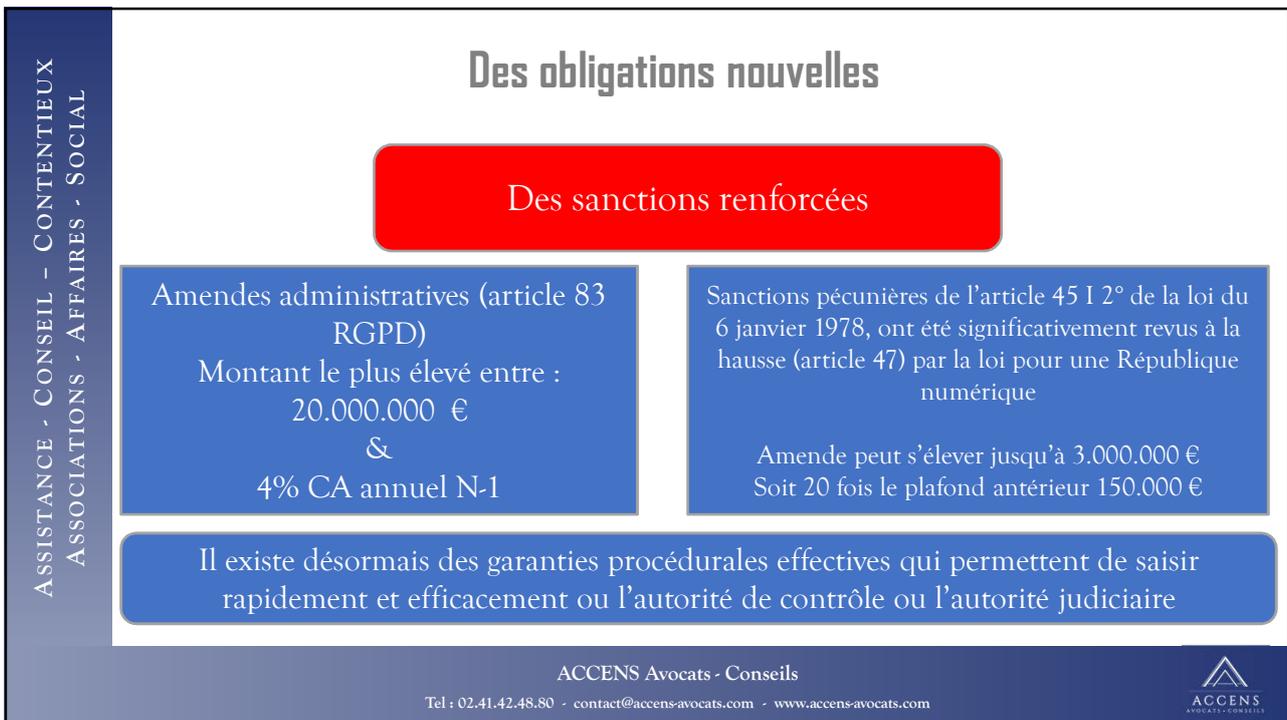
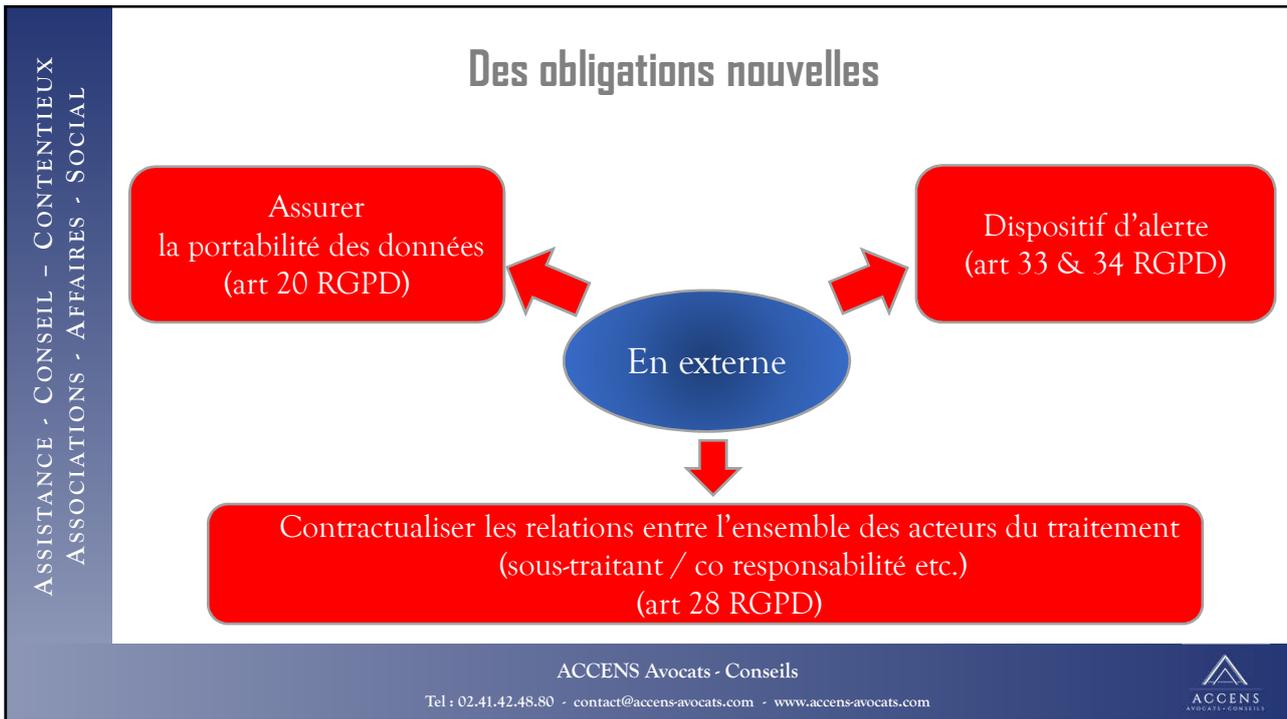
Des obligations nouvelles

En interne

- Cartographie & Etude d'impact préalable à la mise en œuvre d'un traitement (art 35 RGPD)
- Mise en place d'un DPO (art 37 RGPD)
- Tenue d'un registre des activités de traitement (art 30 RGPD)

ACCENS Avocats - Conseils
Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com

Le RGPD



Le RGPD

ASSISTANCE - CONSEIL - CONTENTIEUX
ASSOCIATIONS - AFFAIRES - SOCIAL

Un changement de culture

Un enjeu majeur se traduisant par un changement de culture
(globalisation des données/valorisation des données/mondialisation)

RGPD =
garantie des
ressortissants européens
/ leurs données
personnelles

RGPD =
avantage concurrentiel
de nos acteurs
économiques

RGPD =
protection native

ACCENS Avocats - Conseils
Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com

ASSISTANCE - CONSEIL - CONTENTIEUX
ASSOCIATIONS - AFFAIRES - SOCIAL

Quid du contrôle de la conformité?

- La CNIL est l'autorité de contrôle.
- Elle est dotée du pouvoir de contrôle, d'enquête et de sanction (avertissement, mise en demeure, suspensions des flux de données, limitation des traitements, injonctions).

ACCENS Avocats - Conseils
Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com

Le RGPD

ASSISTANCE - CONSEIL - CONTENTIEUX
ASSOCIATIONS - AFFAIRES - SOCIAL

Se mettre en conformité

Etape 1	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Désigner un pilote</u>
Etape 2	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Cartographier les traitements de données personnelles</u>
Etape 3	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Prioriser les actions à mener</u>
Etape 4	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Gérer les risques</u>
Etape 5	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Organiser les processus internes</u>
Etape 6	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Documenter</u>

ACCENS Avocats - Conseils
Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com

ASSISTANCE - CONSEIL - CONTENTIEUX
ASSOCIATIONS - AFFAIRES - SOCIAL

Notre proposition

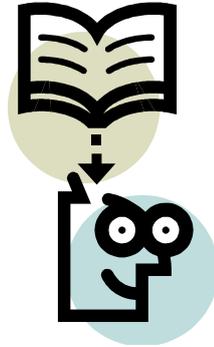
- **Accompagnement initial pour la mise en conformité RGPD**
 - Elaboration du registre des traitements
 - PIA pour les données des usagers
- **La formation de vos équipes avec l'UNASSI**
- **Etre votre DPO**
- **Mise en conformité de vos documents juridiques**

ACCENS Avocats - Conseils
Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com

Le RGPD

ASSISTANCE - CONSEIL - CONTENTIEUX
ASSOCIATIONS - AFFAIRES - SOCIAL

Des questions ?



ACCENS Avocats - Conseils

Tel : 02.41.42.48.80 - contact@accens-avocats.com - www.accens-avocats.com

